

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2006

Le 29 novembre 2006, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 06 décembre 2006 à 20 h 30.

LE MAIRE,

L'an deux mil six, le six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Magenta étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MADELINE, Maire.

PRESENTS : MM. MADELINE, MANGIN, DROUOT, BREX, M^{mes} NOWAK, DORIGNY, M^{lle} MANAYRAUD, MM. CAMUS, LAMOTTE, LAUNOIS, MAINGUET, RAILLA et SANFILIPPO.

REPRESENTEE : M^{me} VIEMON

ABSENTES : M^{mes} VAUCHE et PERREAU

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance : M^{me} NOWAK

Conseillers en exercice : 16 - Présents : 13 – Votants : 14

COMMUNICATIONS

1.1 EVENEMENTS FAMILIAUX

Monsieur MADELINE informe les conseillers du décès du mari de Madame JULLIART et du décès de Madame Andrée CHEMIN, qui a eu une longue vie de bénévolat au profit des enfants et des personnes âgées.

1.2. AFFAIRE BLIN

Le Maire informe les conseillers que le Toit Champenois est en négociation avec Monsieur BLIN pour l'achat du terrain contigu à l'Espace Culturel. Cet organisme a pour projet la construction d'un immeuble d'habitation (une douzaine de logements). Monsieur le Maire suit cette affaire et souhaite demander au Toit Champenois de réserver plusieurs appartements adaptés aux personnes âgées de Magenta afin qu'elles puissent rester dans la commune le plus longtemps possible. Une participation de 3% de leur équipement pourrait être à notre charge.

Accord de principe des membres présents du Conseil pour ne pas exercer notre droit de préemption et pour envisager un partenariat avec le Toit Champenois pour la destination spécifique de ces logements.

1.3 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire informe les conseillers qu'une candidate expérimentée est pressentie pour occuper le poste de la B.M. à raison de 18h00 par semaine (dont 8h00 d'ouverture au public). La réorganisation de ce service nécessite de relancer une série d'activité auprès des écoles, de la crèche, et de signer des conventions de partenariat avec le Conseil Général, et le Bibliobus, pour des prêts de livres, de CD, de DVD, Un réaménagement matériel du local est également à l'étude.

1.4 ACTIVITE ESCALADE

La structure est terminée d'être montée, et l'activité est désormais ouverte pour le CLSH dans un premier temps.

1.5 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur Benoît Vigne, architecte de la CCEPC, a déposé un choix de pavé destinés aux nouveaux trottoirs bordants la place : le choix des conseillers se porte majoritairement sur les couleurs jaune et amarante.

1-6 DATE DES VŒUX DU MAIRE

Fixée au vendredi 5 janvier 2007 à 18h30 à l'espace culturel.

DELIBERATION

2-1 POSTE DE VACATAIRE SPORTIF

DELIBERATION

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE SPORTIF

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

Considérant les besoins en personnel du service animation sport de la Commune de Magenta,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un poste de vacataire rémunéré à 20€ de l'heure.

CHARGE le Maire de signer le contrat correspondant.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-2 CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR QUALIFIE

DELIBERATION

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR QUALIFIE

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

Suite à la reprise de la gestion de la bibliothèque par la Commune de Magenta,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent d'animation qualifié à 18h00 hebdomadaires à compter du 12 décembre 2006.

CHARGE le Maire de signer contrat correspondant.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-3 TARIFS DES OCCUPATIONS DE L'ESPACE CULTUREL PAR LES EXTERIEURS

Suite à une imprécision dans sa rédaction, la Perception souhaite que la délibération n°7274 soit modifiée comme suit :

DELIBERATION

OBJET : TARIFS DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE CULTUREL PAR LES EXTERIEURS

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants, nettoyage des lieux compris :

1. **salle de spectacle** : - utilisations privées :
 - 2 jours : 325 €
 - 1 jour : 254 €- expositions, ventes commerciales :
 - 2 jours : 792 €
 - 1 jour : 477 €- occupations réduites : moins de 12 heures : 208 €
 - vin d'honneur : moins de 6 heures : 127 €
2. **petites salles** (30 personnes maximum) : tarif horaire fixé à 9 €

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-4 REFECTION DE LA PLACE GEORGES FORET

DELIBERATION

OBJET : REFECTION DE LA PLACE GEORGES FORET

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur MADELINE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la réfection de la place Georges FORET ainsi que des chaussées et trottoirs adjacents au cours de l'année 2007 ;

DEMANDE au Maire d'engager la procédure d'un marché public correspondant avec avis d'appels d'offres.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que les demandes de subventions aux différents partenaires financiers (Etat, Conseil Régional, Communauté de Communes, Pays, ...).

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-5 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET FRANCE TELECOM

DELIBERATION

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET FRANCE TELECOM

Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire effectuer la mise en souterrain des réseaux aériens par le SIEM ainsi que le réseau de communications électroniques de France Télécom de la place Georges FORET et des rues adjacentes.

S'ENGAGE de ce fait à prévoir la pose du matériel d'éclairage public.

MANDATE le Maire pour signer l'acceptation des travaux.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-6 FRAIS DE MISSION : 5^{ème} Trophée de la Communication

DELIBERATION

Dans le cadre de la participation de la Commune au 5^{ème} Trophée de la Communication, il reste à rembourser les frais de mission avancés par Madame Nadine VIEMON qui a représenté Magenta.

OBJET : FRAIS DE MISSION

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur BREX,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, le remboursement des frais de mission avancés par Madame Nadine VIEMON, conseillère municipale, pour un montant total de 274,40€ et dont le détail suit :

- frais kilométriques : 250 km à 0,21€ du km, soit **52,50€**
- frais de péage : **34,90€**
- nuitées : **146,20€** (à régler à Radisson SAS Hôtel de Lyon)
- menus : **40,80€**

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-7 CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANT ANGLAIS + MUSIQUE

DELIBERATION

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANT ANGLAIS VACATAIRE

Monsieur Jacques Mangin, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste de vacataire pour dispenser des cours d'initiation en anglais dans les écoles de Magenta. La rémunération horaire est fixée à 13€ brut.

La dépense sera imputée sur les comptes 64131.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-8 RECLASSEMENT DE LA RN 51

DELIBERATION

OBJET : RECLASSEMENT DE LA RN 51

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur MADELINE donnant les précisions apportées par les services de la Préfecture de la Marne et de la DDE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, le reclassement de l'avenue Thévenet au profit de la Commune de Magenta qui bénéficiera désormais de l'exclusive compétence pour en assurer l'entretien et la gestion à compter du 1^{er} janvier 2007.

MANDATE le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

2-9 ETABLISSEMENTS CORDIER : augmentation de la production

DELIBERATION

OBJET : ETABLISSEMENTS CORDIER : augmentation de la production

Monsieur Jacques MANGIN, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur MANGIN, 1^{er} Adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE, à l'unanimité, l'autorisation aux Etablissements CORDIER d'augmenter leur production sur le territoire de Magenta.

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-10 SEJOUR DE NEIGE : PARTICIPATION DES PARENTS ET INDEMNITE DE L'ACCOMPAGNANT

DELIBERATION

OBJET : SEJOUR DE NEIGE : PARTICIPATION DES PARENTS ET INDEMNITE DE L'ACCOMPAGNANT

Monsieur Jacques MANGIN, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur Jacques MANGIN,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, la participation des parents à 155,00€par enfant.

DECIDE d'allouer dans le cadre de l'organisation de ce séjour une indemnité exceptionnelle de 365,00€au profit de Monsieur Bruno VERPRAET, agent d'animation qualifié, accompagnant et encadrant la vie quotidienne des enfants et leurs activités sportives.

La dépense afférente à l'indemnité exceptionnelle de l'agent communal sera imputée à l'article 6411 de l'exercice 2007.

La recette provenant de la participation des parents sera inscrite au compte 7067 de l'exercice 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-11 CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANT MUSIQUE VACATAIRE

DELIBERATION

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANT MUSIQUE VACATAIRE

Monsieur Jacques Mangin, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste de vacataire pour dispenser des cours d'initiation en anglais dans les écoles de Magenta à compter du 1^{er} janvier 2007. La rémunération horaire est fixée à 15€brut.

La dépense sera imputée sur les comptes 64131.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-12 ETABLISSEMENT DE JEUNES ENFANTS : CREATION DE POSTE

DELIBERATION

OBJET : CREATION DE 4 POSTES D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite à la réussite du concours d'auxiliaire de puériculture par 4 agents de l'Etablissement de Jeunes Enfants de Magenta,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création de 4 postes d'auxiliaire de puériculture à temps plein et la suppression des 4 postes d'agent social laissés vacants, à compter du 1^{er} janvier 2007.

DEMANDE au Maire de faire la publicité de ces postes auprès du Centre de Gestion de la Marne.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-13 AVENANT AU BAIL DU CABINET SALMAN INGENIERIE

DELIBERATION

OBJET : AVENANT AU BAIL DU CABINET SALMAN INGENIERIE

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de modifier le bail signé en 1994 entre le Cabinet Salman Ingénierie et la Commune de Magenta, suite à l'agrandissement des locaux (7 avenue Thévenet) ;

FIXE le montant global du loyer trimestriel à 1 980,00€ à compter du 1^{er} janvier 2007.

MANDATE le Maire pour signer l'avenant n°2.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-14 SUBVENTION ENTR'AIDE ALIMENTAIRE

DELIBERATION

OBJET : SUBVENTION ENTR'AIDE ALIMENTAIRE

Monsieur Jacques MANGIN, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 000,00€ à l'entr'aide alimentaire d'Epernay.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-15 CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

DELIBERATION

OBJET : CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de promouvoir la lecture publique par le biais de la bibliothèque municipale de Magenta ;

MANDATE le Maire pour signer une convention avec le Conseil Général de la Marne permettant à la bibliothèque municipale de bénéficier d'un renouvellement régulier de livres, périodiques, disques,... provenant de la Bibliothèque Départementale de Prêt, pour un coût annuel de 0,13€/par habitant.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2-16 SECURISATION DE LA PORTE DU 43 avenue Thévenet

DELIBERATION

OBJET : SECURISATION DE LA PORTE DU 43 avenue Thévenet

Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur Michel DROUOT présentant les détails du devis de la société Yvon LAGACHE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, l'installation de la sécurisation de la porte de l'immeuble situé au 43 avenue Thévenet ;

CHOISIT le devis de la société Yvon LAGACHE pour un montant de 1 610,00^{€HT}.

La dépense sera imputée au compte 2116 du budget 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

Séance levée à 22h45.